

Séance publique du conseil communal du 11 mai 2023

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
2. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature – Approbation ;
3. Création pour les besoins du secrétariat communal de la commune de Redange/Attert d'un poste de salarié à tâche intellectuelle dont le futur titulaire bénéficie du statut du travailleur handicapé ;
4. Classement d'une salariée à tâche intellectuelle engagée auprès de la Maison relais ;
5. Lecture de l'état des restants pour l'année 2022 ;
6. Approbation de déclarations de recettes de l'année 2022 ;
7. Approbation d'une demande de morcellement : Projet de morcellement sur un terrain sis rue Tyres à Redange/Attert ;

Divers.

Présents : M. Henri GEREKENS, bourgmestre, M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, M. Jean Valentin BODEM, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absents : /

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Le conseil communal a approuvé les actes, contrats et compromis suivants :

- Convention du 17 avril 2023, concernant la constitution d'une servitude d'une parcelle sise à Nagem, appartenant à M. Marco WAXWEILER de Nagem et M. Romain WAXWEILER de Brouch, inscrite au cadastre comme suit :
Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Bromeschwies", numéro cadastral 992/2930.
- Acte de cession gratuite du 27 avril 2023 par-devant Me. Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch par lequel Madame Marie-Jeanne THILL-DEMUTH de Redange/Attert cède gratuitement à l'Administration Communale de Redange/Attert les fonds suivants, inscrits au cadastre comme suit :

N° cadastre	Section	Lieu-dit:	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
944/5125	D de Redange	Rue de la Piscine	Place	0	0	28

TOTAL

0	0	28
----------	----------	-----------

- Acte de cession gratuite du 27 avril 2023 par-devant Me. Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch par lequel Madame Adrienne THILL de Hagen et Mme Cindy THILL de Redange/Attert cèdent gratuitement à l'Administration Communale de Redange/Attert les fonds suivants, inscrits au cadastre comme suit :

N° cadastre	Section	Lieu-dit:	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
942/5160	D de Redange	Rue de la Piscine	Place	0	2	29

TOTAL

0	2	29
----------	----------	-----------

- Avenant au contrat de bail du 5 septembre 2019 conclu avec Mme Marie-Paule PAULY-WEYLAND, en date du 9 mars 2023 portant sur les fonds suivants, inscrits au cadastre comme suit :

N° cadastre	Section	Lieu-dit:	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
234/3374	D de Redange	Im Brill	pré	2	25	0
220/613	D de Redange	Im Parbrill	pré	1	33	30

218/3022	D de Redange	Im Parbrill	pré	0	86	50
----------	--------------	-------------	-----	---	----	----

TOTAL

44	4	80
-----------	----------	-----------

d'une contenance totale de 44 hectares, 4 ares et 80 centiares (**44 ha 4 a 80 ca**).

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature - Approbation

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature, en abrégé « SICONA-Centre » tels qu'ils ont été approuvés par le comité dudit syndicat.

Création pour les besoins du secrétariat communal de la commune de Redange/Attert d'un poste de salarié à tâche intellectuelle dont le futur titulaire bénéficie du statut du travailleur handicapé

En vue de subvenir a

Classement d'une salariée à tâche intellectuelle engagée auprès de la Maison Relais

Classement d'une salariée à tâche intellectuelle engagée auprès de la Maison Relais, dans la carrière C4 de la convention collective SAS.

Lecture de l'état des restants pour l'année 2022

Décision du conseil communal :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. d'admettre:		
en reprises provisoires	26.732,07.-	0,00.-
en décharges	4.816,60.-	
T O T A L:	31.548,67.-	0,00.-
2. d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention « à poursuivre ».		

Approbation de déclarations de recettes de l'année 2022

Approbation de déclarations de recettes de l'année 2022 au montant total de 1.746.972,44.-€.

Approbation d'une demande de morcellement : Projet de morcellement sur un terrain sis rue Tyres à Redange/Attert

Approbation d'un projet de morcellement au lieu-dit « rue Tyres » à Redange/Attert, présenté par BANICE ARCITECTES de L-8440 Steinfort, 87, rue de Luxembourg, pour le compte de CLK s.à.r.l. de L-9166 Mertzig, 2, ZI, concernant des fonds sis à Redange/Attert, inscrits au cadastre de la commune, section D de Redange, numéros 259/5287 et 259/5423 au lieu-dit « rue Tyres ».

Divers :

En premier lieu, Monsieur le Bourgmestre effectue un résumé des rendez-vous inscrits à l'agenda entre le 20 avril et le 11 mai.

De plus, lors de la rubrique « Divers », différents sujets ont été abordés, à savoir :

- Demande d'avis du conseil communal quant à la publication d'une édition spéciale du bulletin communal « Kropemann-Info », concernant les projets réalisés par le conseil communal actuel, depuis leur entrée en fonctions jusqu'à ce jour, telle qu'éditée par le collège échevinal précédent lors de la fin de leur mandat en 2017 ;
Décision de ne pas charger le budget communal d'une dépense de ce genre et de se limiter à un résumé y afférent à publier au bulletin communal qui paraît tous les mois.
- Demande de suivi du budget communal, en vue de savoir quelles charges supplémentaires les finances communales peuvent évacuer dans les années à venir, de la part de M. Jeff MULLER ;
- Bref suivi du budget actuel et précisions que les adjudications des projets de grande envergure sont en cours, par Monsieur GEREKENS. Situation financière actuelle stable et énumération des projets restant à réaliser au budget 2023. Recette étatique à hauteur

de 6 millions d'euros pour la construction du nouvel Centre d'Incendie et de Secours doit parvenir à la Commune en 2023 pour éviter le recours à un emprunt ;

- Visualisation de la situation des années à venir en montrant le plan pluriannuel financier qui reflète que le maximum des dépenses extraordinaires à engager dans les 5 prochaines années, ne peut pas excéder un total de 30 millions d'euros, réparties sur les différents budgets annuels ;
- M. REMAKEL regrette le fait que les prédécesseurs ont laissé des dettes communales à hauteur de 7 millions d'euros à leurs successeurs.